



# CHARTRE DES COMPÉTENCES

**GÉRANTE, GÉRANT  
D'ARTISTES DANS  
LE DOMAINE DE  
LA MUSIQUE**

[www.crhsculturel.ca](http://www.crhsculturel.ca)



CHRC  
Conseil  
des ressources humaines  
du secteur culturel

CRHSC  
Cultural  
Human Resources  
Council

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ([www.crhsculturel.ca](http://www.crhsculturel.ca)) est un organisme national qui a pour but de renforcer la main-d'œuvre culturelle canadienne et d'améliorer les conditions dans lesquelles les personnes oeuvrant dans le milieu culturel exercent leur métier. Le Conseil s'efforce d'être à l'avant-garde dans ses réflexions et dans la vision qu'il propose en matière de développement des ressources humaines du secteur culturel. Les membres du CRHSC incluent des artistes pigistes, des travailleurs culturels et des organisations artistiques dans les diverses disciplines du secteur culturel.

Le ministère du Patrimoine canadien a identifié la présence de sérieuses lacunes en ce qui concerne les compétences administratives et commerciales dans l'industrie de la musique. Cette situation a été confirmée d'une part par des praticiens du domaine et d'autre part par des évaluations formatives menées par le personnel de ce ministère. Les membres du Conseil canadien de la musique ont en outre reconnu que la formation dans l'industrie de la musique constitue un enjeu majeur, particulièrement en ce qui a trait à la formation dans les domaines du droit d'auteur et des nouvelles technologies.

Au printemps 2005, le comité directeur de l'industrie de la musique du CRHSC a identifié 6 fonctions professionnelles appartenant au volet administratif et commercial de l'industrie de la musique qui présentent des lacunes en ce qui a trait à la formation qualifiante – la plupart du temps, les individus occupant ces fonctions en ont appris les rudiments sur le tas. Ces fonctions sont : directeur, directrice de maison de disques, gérant, gérante d'artistes, agent, agente de spectacle, producteur musical, productrice musicale, promoteur, promotrice et éditeur musical, éditrice musicale.

Le CRHSC a entrepris de faire l'analyse de chacune de ces fonctions et de développer une stratégie nationale pour répondre aux besoins en matière de formation.

Ce document présente les résultats d'une analyse professionnelle (1) ayant pour objet la fonction de **gérante / gérant d'artistes**. On y décrit l'ensemble des compétences qui sont requises de la part d'un individu qui exerce une telle fonction. Ces compétences ont été élaborés par un groupe de gérants et de gérantes d'artistes chevronnés.

Pour les fins de cette analyse, une gérante d'artistes, un gérant d'artistes est *un individu qui, par diverses formes d'assistance et de démarches, oriente, développe et fait la promotion de la carrière d'un(e) artiste et qui, d'autre part, défend et protège les intérêts de celui-ci ou de celle-ci concernant tous les aspects commerciaux, légaux et administratifs de sa carrière.*

Ce **Charte des compétences** doit être utilisé en lien avec le **Profil de compétences de la gérante d'artistes, du gérant d'artistes dans le domaine de la musique**.

Toute personne exerçant cette fonction peut utiliser la charte et le profil pour s'autoévaluer et déterminer les compétences nécessitant un perfectionnement. D'un point de vue organisationnel, ces documents peuvent servir à définir des profils de compétences pour des postes spécifiques, à élaborer des programmes de développement professionnel, négocier le développement ou l'adaptation de programmes de formation, élaborer des programmes de planification de carrière, élaborer des descriptions de postes et établir des profils à des fins de recrutement.

Pour les fins de cette analyse, une gérante d'artistes, un gérant d'artistes est *un individu qui, par diverses formes d'assistance et de démarches, oriente, développe et fait la promotion de la carrière d'un(e) artiste et qui, d'autre part, défend et protège les intérêts de celui-ci ou de celle-ci concernant tous les aspects commerciaux, légaux et administratifs de sa carrière.*

Cette étude a été proposée et coordonnée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.

VOUS DEVRIEZ RETROUVER CE QUE VOUS FAITES QULQUE PART DANS LA CHARTE MAIS, VOUS NE FEREZ PAS NÉCESSAIREMENT TOUT CE QUI EST INDIQUÉ SUR LA CHARTE.



Conseil des ressources humaines  
du secteur culturel  
17, rue York, pièce 201, Ottawa (ON)  
Téléphone: (613) 562-1535  
Télécopieur: (613) 562-2982  
[www.crhsculturel.ca](http://www.crhsculturel.ca)

Ce projet est financé par le  
Gouvernement du Canada  
par l'entremise du Programme  
des conseils sectoriels.



# La gérante ou le gérant d'artistes

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

### A. DÉVELOPPER SA CLIENTÈLE

- 1. Découvrir de nouveaux talents
- 2. Évaluer les talents et le potentiel artistique de l'artiste
- 3. Évaluer le potentiel de commercialisation des productions de l'artiste
- 4. Évaluer sa compatibilité avec l'artiste
- 5. « Vendre » sa vision et ses services
- 6. Négocier une entente contractuelle avec l'artiste

### B. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE CARRIÈRE POUR L'ARTISTE

- 1. Aider l'artiste à découvrir son potentiel et à développer ses talents
- 2. Initier l'artiste aux pratiques de l'industrie du disque et du spectacle
- 3. Aider l'artiste à se fixer des objectifs de carrière
- 4. Élaborer un plan d'affaires pour l'artiste
- 5. Aider l'artiste à mettre en place une structure d'entreprise et à mettre en œuvre son plan d'affaires
- 6. Faire des recommandations concernant des collaborations artistiques
- 7. Chercher à conclure des ententes relativement à un contrat de disque

### C. ÉLABORER DES OUTILS DE MARKETING

- 1. Superviser la rédaction d'un résumé biographique de l'artiste
- 2. Superviser l'élaboration d'un dossier de photos
- 3. Superviser un dossier de presse en formats imprimé et électronique
- 4. Superviser la création et la mise à jour d'un site Web
- 5. Superviser la production d'annonces publicitaires (médias imprimés) et d'affiches (posters)
- 6. Superviser la production d'articles de promotion

### D. TROUVER DU FINANCEMENT

- 1. Recenser des sources de financement
- 2. Déposer des demandes de subventions et de prêts
- 3. Rechercher des investissements privés et des commandites
- 4. Conclure des ententes et négocier des avances
- 5. Effectuer des suivis en matière de financement

### E. SUPERVISER LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS

- 1. Déterminer des objectifs de production
- 2. Choisir un lieu (des lieux) de production et constituer une équipe
- 3. Coordonner un échéancier de production
- 4. Remettre le produit final incluant le travail de conception artistique (pochette, affiche, etc.)

### F. SUPERVISER LA MISE EN MARCHÉ D'ENREGISTREMENTS SONORES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS

- 1. Élaborer une stratégie de mise en marché de l'enregistrement sonore
- 2. Confirmer ou réviser la date de sortie de l'enregistrement sonore
- 3. Mettre en oeuvre une stratégie de sortie de l'enregistrement sonore
- 4. Cultiver et entretenir des relations avec les fans de l'artiste

# Artistes dans le domaine de la musique doit être capable de :

## G. DÉVELOPPER DES POSSIBILITÉS D'ENGAGEMENT DE L'ARTISTE POUR DES SPECTACLES

- 1. Élaborer une stratégie de tournée
- 2. Obtenir des engagements de spectacles pour l'artiste
- 3. Élaborer un budget de tournée
- 4. Réviser et négocier des offres d'engagement
- 5. Établir une stratégie de marketing

## H. COORDONNER ET SUPERVISER L'ORGANISATION DES SPECTACLES

- 1. Coordonner et superviser la préproduction d'une tournée de spectacles
- 2. Coordonner et superviser la réalisation d'une tournée de spectacles
- 3. Coordonner et superviser le marketing d'une tournée de spectacles
- 4. Coordonner la conception, la production et la vente de produits dérivés dans le cadre d'une tournée de spectacles
- 5. Coordonner les préparatifs d'une tournée de spectacles
- 6. Coordonner la logistique d'une tournée internationale de spectacles

## I. REPRÉSENTER L'ARTISTE ET SURVEILLER SES INTÉRÊTS RELATIVEMENT À L'ÉDITION DE SA MUSIQUE

- 1. Voir à l'enregistrement des droits d'édition
- 2. Mettre au point une stratégie d'édition de l'œuvre de l'artiste
- 3. Solliciter des éditeurs et négocier des projets d'édition
- 4. Voir au respect des engagements d'un éditeur envers l'artiste

## J. VÉRIFIER LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR L'ARTISTE ET EN EFFECTUER LE SUIVI POUR SON COMPTE

- 1. Vérifier et contrôler les recettes et les dépenses consolidées d'une tournée de spectacles
- 2. Vérifier et contrôler les recettes de la vente découlant des enregistrements (distribution traditionnelle et numérique) et des produits dérivés
- 3. Vérifier et contrôler les rapports faisant état des redevances sur les ventes des enregistrements sonores de l'artiste
- 4. Vérifier et contrôler les rapports de droit d'auteur de l'éditeur de musique
- 5. Vérifier et contrôler les rapports de droit d'auteur des sociétés de gestion collective

## K. DIRIGER UNE ENTREPRISE

- 1. Aménager un bureau et en assurer l'entretien
- 2. Respecter les lois, les règlements et les pratiques relatives à la gouvernance et à la gestion des entreprises
- 3. Assurer la planification financière de l'entreprise
- 4. Mettre en place des procédures bancaires
- 5. Obtenir un (des) contrats d'assurances
- 6. Établir des procédures et assurer la tenue de livres
- 7. Développer et tenir à jour des bases de données
- 8. Élaborer et tenir à jour un échéancier
- 9. Établir et tenir à jour un système de gestion d'inventaire et de distribution
- 10. Produire les déclarations fiscales et tout autre rapport requis
- 11. Utiliser des technologies bureautiques et de communication
- 12. Adhérer à des associations de l'industrie de la musique
- 13. Diriger, motiver et former les membres de son personnel

## L. ÉTABLIR ET ENTRETENIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC L'ARTISTE

- 1. Mettre en place et maintenir des protocoles et des modalités de communication
- 2. Gérer les attentes de l'artiste
- 3. Sélectionner et traiter les demandes de participation de l'artiste à divers événements
- 4. Informer l'artiste de ses obligations contractuelles et légales

*Et pour exercer les compétences professionnelles précédemment décrites, une gérante ou un gérant d'artistes dans le domaine de la musique doit pouvoir... :*

## COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

### M. MANIFESTER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

- 1. Pratiquer l'écoute active
- 2. Négocier
- 3. Persuader
- 4. Utiliser et être sensible à la communication non verbale
- 5. Écrire avec clarté et concision
- 6. Adapter sa façon de s'exprimer au récepteur
- 7. Faire et recevoir des critiques constructives

### N. DÉMONTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

- 1. Faire preuve de polyvalence, effectuer des tâches multiples
- 2. Travailler sous pression
- 3. Gérer son emploi du temps avec efficacité
- 4. Manifester de la sensibilité à l'égard des différences culturelles
- 5. Manifester de l'empathie
- 6. Faire preuve de tact et de diplomatie
- 7. Se tenir à jour
- 8. Démontrer un esprit d'analyse
- 9. Déléguer
- 10. Faire preuve de créativité
- 11. Faire preuve d'intuition
- 12. Manifester de la passion pour son travail
- 13. Adopter une attitude proactive
- 14. Faire preuve de jugement
- 15. Faire preuve de leadership
- 16. Faire preuve d'un souci du détail
- 17. Prendre des risques
- 18. Favoriser les interactions de groupe
- 19. Composer avec le stress
- 20. Constituer des réseaux stratégiques
- 21. Prendre des décisions
- 22. Faire preuve d'intégrité personnelle et professionnelle
- 23. Résoudre des problèmes
- 24. Innover
- 25. Démontrer des habiletés de planification et un sens de l'organisation